

# **PRÉAVIS N° 85**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **Temple de Nyon**

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 6'900'000.-  
TTC pour la restauration générale du monument

**Délégué municipal: M. Claude Uldry**

Nyon, le 26 novembre 2012

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Dans sa séance du 23 juin 2008, le Conseil communal accordait un premier crédit de CHF 235'000.- TTC destiné à établir un diagnostic complet du Temple de Nyon et, dans la perspective d'une restauration du monument, à mettre au concours le mandat des principaux spécialistes concernés.

Les mandataires ayant été choisis à l'issue d'une consultation sélective conforme aux procédures «marchés publics», le Conseil communal a accordé ensuite à la Municipalité, dans sa séance du 24 janvier 2011, un crédit de CHF 590'000.- TTC afin que soient financées les études préparatoires à la restauration générale du Temple, ainsi qu'un montant de CHF 100'000.- TTC nécessaire à la consolidation urgente de sa sacristie.

Ces études ayant été menées à bien, la Municipalité soumet aujourd'hui au Conseil communal une demande de crédit de réalisation.

## **2. Description du projet**

---

### **2.1 Objet du préavis**

Le présent préavis a donc pour objet la demande d'un crédit d'investissement destiné à financer:

- la restauration générale et la mise en valeur patrimoniale du Temple ;
- le renouvellement et la réhabilitation de ses installations techniques ;
- la réhabilitation de ses abords et de ses liens à la vieille ville.

#### *Description du projet*

Comme énoncé dans le préavis 2010/189, le Temple présente un intérêt patrimonial, culturel et culturel particulièrement important pour la ville de Nyon et sa région, mais également des signes évidents de vétusté tant constructive que technique.

Le projet de restauration retenu à l'issue du second tour de l'appel d'offre lancé aux architectes est un projet de réhabilitation douce, tout en finesse, visant, en priorité, à réinsérer le monument dans le contexte de la ville.

Outre le choix du mandataire architecte (une équipe expérimentée à même de réaliser le projet de restauration), le crédit d'étude a permis de mettre sur pied un groupe pluridisciplinaire de spécialistes ainsi qu'une commission de construction (COMCO) chargée de superviser le développement des études et du projet.

Architectes, mandataires, experts du Canton et de la Confédération, délégués de la Paroisse, pasteur, organiste, représentants du Maître de l'ouvrage et de la Municipalité, se sont réunis plus d'une vingtaine de fois pour suivre l'élaboration du projet de restauration soumis ici au Conseil communal.

Les hypothèses retenues à l'issue de la mise en concours du mandat d'architecte se sont avérées pertinentes: elles ont donc été développées, étayées puis chiffrées.

#### **A. Le contexte**

Valoriser le monument dans son contexte urbanistique, c'est tout d'abord considérer l'ensemble du quartier central du vieux Nyon, allant de la place du Marché au front ouest de la ville. Le PDL «vieille ville» donne les pistes nécessaires à la requalification de l'espace urbain considéré, tant du point de vue social (valorisation de l'habitat et du commerce) que patrimonial (valorisation de l'espace public, modération du trafic, priorité piétonne, etc.). L'aménagement proposé autour du Temple s'inscrit dans la démarche dudit PDL et cherche à mettre en œuvre les minima nécessaires à atteindre les objectifs du plan directeur, soit:

- extension à tout le tour du Temple du pavage existant au sud-ouest de l'église, reliant en une place, les rues du Temple, du Prieuré, du Collège et Delaflichère. La petite place de la fontaine devant la Tour de l'Horloge est un espace public qui prolonge autant la place du Temple que la Grand'Rue ; il paraît nécessaire d'envisager une réflexion sur le réaménagement de cet axe historique qu'est la Grand'Rue afin de la conditionner avec les aménagements de la place du Temple. Selon le calendrier des travaux de restauration du Temple, cette démarche sera proposée, en 2015, à votre Conseil par le Service des travaux et environnement en étroite collaboration avec les services concernés. En effet, le réaménagement de la petite place de la Fontaine ne peut se faire sans une réflexion élargie et coordonnée avec l'aménagement des places du Marché et du Château et la réorganisation de la circulation dans la vieille ville ;
- plantation de trois tilleuls en complément du magnifique exemplaire qui se trouve devant l'entrée principale du Temple, mettant ainsi en scène le monument ;
- suppression des deux arbres (l'un a déjà été extirpé) et de leurs « monticules » situés au milieu de l'espace entre le Temple et la Cure, afin d'unifier le parvis latéral de l'église et de le rendre plus utilisable ;
- réalisation d'une mise en lumière discrète du monument, soulignant l'architecture « à hauteur humaine » des façades pour le proche piéton, en même temps que la position dominante du clocher dans la silhouette générale de la ville.

## B. Les fonctions

Au niveau statique, le monument se comporte bien après les interventions intéressantes de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle qui seront conservées. La sacristie, par contre, nécessite une reprise en sous-œuvre des fondations ainsi qu'un traitement de la grande fissure longitudinale qui déstructure son voûtement. La confortation des fondements de la sacristie, préliminaire au chantier de restauration du Temple, sera l'occasion de réaliser la nouvelle introduction des fluides (eau, gaz, électricité, canalisations) jusqu'aux locaux techniques disposés au rez-de-chaussée et dans les combles de la sacristie, libérant ainsi le Temple lui-même de ce type d'équipements. Un nouveau passage mettra en outre la sacristie en relation directe avec l'entrée nord de l'église.

Le chauffage électrique, actuellement placé sous les bancs, sera supprimé au profit d'une chaudière à gaz avec un circuit de chauffage par le sol combinant distribution hydraulique et convecteurs placés au pied des murs gouttereaux des chapelles. Ce choix, dicté par des contraintes patrimoniales et dimensionnelles, s'est finalement imposé malgré l'intention initiale d'installer une pompe à chaleur. En effet, d'une part, les limites de l'intervention au sol et la volonté d'éviter les ventilateurs pour limiter le bruit ne permettent pas de réaliser une installation de chauffage travaillant à basse température. D'autre part, une pompe à chaleur serait trop puissante pour les besoins effectifs du bâtiment une fois rénové. Les convecteurs comporteront également les prises électriques et les supports de l'éclairage.

L'occupation culturelle des espaces de la nef et du chœur sera repensée. Premièrement, les deux marches d'escalier d'accès au chœur seront avancées jusque sous l'arc triomphal, de manière à ce que le dénivelé du sol corresponde au volume propre du chœur. Deuxièmement, la distribution compliquée des caissons en bois du sol sera simplifiée: les podiums aujourd'hui épars, sans véritable relation aux unités volumétriques de l'église, seront regroupés en un seul grand parquet occupant tout l'espace de la nef. Les bancs suivront ce regroupement et occuperont la nef transversalement, dans une disposition « en large » caractéristique de la réorientation protestante des perspectives médiévales. Cette réorientation coïncide étonnamment, à Nyon, avec l'architecture parfaitement barlongue de la nef du XIV<sup>e</sup> siècle: le chœur devient chapelle latérale (vis-à-vis de l'orgue) et la chapelle centrale du bas-côté nord (à l'arcature plus haute que ses deux voisines) nouveau chœur liturgique. Cette disposition, apparue au début du 16<sup>e</sup> siècle, présente un intérêt à la fois fonctionnel (assemblée centrée et non rangée) et patrimonial (distribution pluriséculaire inscrite dans le décor des voûtes). Le nombre de bancs sera sensiblement diminué, libérant ainsi les chapelles nord de toute occupation permanente au profit d'activités diverses (garderie d'enfants, chapelle de semaine, lieu d'après-cultes, distribution périphérique, etc.). Les bancs actuels seront restaurés, pourvus

de placets en cuir et ramenés tous à la même dimension de manière à être interchangeables et regroupables facilement en diverses configurations. La disposition axiale en est une - avec ou sans circulation centrale - particulièrement adaptée à l'audition de certains concerts. Une assistance électro-acoustique à la parole est également prévue, qui augmentera l'audibilité des lectures et des sermons.

A l'ouest de la nef, la tribune des orgues sera redimensionnée, l'emprise volumétrique du tambour d'entrée dans l'espace de la nef diminuée. Le magnifique buffet des orgues (Samson Scherrer, 1787) sera soigneusement restauré. Le matériel sonore et les commandes de l'instrument seront, par contre, entièrement repensés: datant de 1960, ils posent d'importants problèmes de maintenance en raison surtout d'un système de traction électropneumatique. Une restauration lourde a d'abord été étudiée, mais elle s'avère onéreuse et insatisfaisante. Un nouvel instrument sera donc conçu selon de stricts critères néo-classiques, en tout point conformes à la stylistique remarquable du buffet dans lequel il s'insérera. Le redimensionnement de l'ensemble orgues-tambour permettra une bien meilleure appréciation de l'architecture de la nef.

Le clocher, enfin, ne subira aucune modification, ni dans sa forme ni dans son affectation. Il est envisagé toutefois d'y installer un pigeonnier qui réponde au programme communal de gestion de ces volatiles. La position du clocher dans la ville, l'espace et la hauteur disponible, l'accessibilité suffisante aux oiseaux et la garantie de la maîtrise des nuisances font de cet emplacement un lieu stratégique qui contribuerait grandement à la résolution du problème lancinant de sauvegarde patrimoniale et de salubrité publique que posent les pigeons au centre ville.

Sur le thème de la biodiversité, un rapport établi l'existence d'une colonie de martinets noirs installée dans la vieille ville de Nyon ainsi que tout l'intérêt de pérenniser et de consolider son implantation. Le projet prévoit l'installation de nichoirs sous l'avant-toit de la face sud-ouest du Temple, qui présente une hauteur et un dégagement suffisant.

### C. L'épiderme

Après les mesures fonctionnelles, le traitement de l'épiderme intérieur et extérieur de l'église constitue l'enjeu majeur du présent projet de restauration.

L'état de conservation de tous les parements a été consigné lors des études préliminaires. Un important travail de conservation des façades de molasse extérieures sera nécessaire ainsi qu'un recrépissage général des élévations en moellons; les quatre faces du clocher, réalisées en béton dans les années 1930, devront également être traitées pour que soient enrayés les phénomènes de carbonation du ciment.

A l'intérieur, un travail fin de nettoyage, de consolidation et de valorisation sera conduit à la fois sur les parois et les voûtements de l'église. Le traitement du chœur, notamment le réenduisage de son appareil de tuf, permettra une nouvelle lecture de son architecture et une amélioration de son acoustique. L'assainissement général des pieds de murs est également prévu.

Enfin, une réflexion sur l'apport de lumière naturelle est menée par la Commission de construction. L'hypothèse d'insérer les vitraux supérieurs ouest sur des châssis ouvrants permettrait le contrôle de la lumière naturelle à l'intérieur de l'édifice, laissant le jour mettre en valeur les magnifiques voûtes de la nef. Des verres blancs sur les châssis fixes assureraient la fermeture des baies. Ce dispositif, encore à confirmer, permettrait la visite diurne sans apport complémentaire d'éclairage artificiel.

Le nouvel éclairage intérieur conjuguera valorisation architecturale et fonctionnalité, dans un esprit de douceur lumineuse et de discrétion.

## 2.2 Descriptif technique

### CFC 1 – Travaux préparatoires

- fouilles pour reprise en sous-œuvre de la sacristie et réalisation des nouvelles introductions (eau, gaz, électricité, etc.)
- analyse archéologique des fouilles
- démontage des murets et plates-bandes entre contreforts de la façade nord

### CFC 2 – Bâtiment

#### *Gros œuvre*

- installations de chantier dans la cour occidentale comprenant aires de dépôt, cabanes, toilettes, etc., le tout à l'intérieur d'une enceinte fermée et protégée, garantissant l'accès permanent à la Cure et au Prieuré ainsi qu'à l'église par les portes nord et est. L'accès au chantier se fera par la Grand'Rue et la rue du Prieuré, afin de préserver la rue du Collège et l'accès aux écoles
- échafaudage général des façades extérieures et des parois intérieures, avec portique protégé au droit de la ruelle orientale et toiture provisoire sur la nef
- traitement des bétons du clocher
- nouvelle ouverture dans la sacristie
- renouvellement des enduits extérieurs à la chaux
- réparation, ragréage et changement partiel des molasses, rejointoiement des parements en calcaire
- réparations ponctuelles aux charpentes de combles (porche, nef, bas-côtés et beffroi)
- restauration des menuiseries anciennes
- nettoyage et contrôle des vitraux inférieurs, mise en place de châssis ouvrants pour les vitraux supérieurs ouest, verre blanc sur les châssis fixes, protection de certaines verrières
- restauration des toitures de la nef et des bas-côtés, mise en place d'une sous-couverture, reprise et conservation partielle des ferblanteries, remise en place de la tuile récupérée; contrôle et petite réfection de la toiture du clocher; contrôle du paratonnerre et complément
- mise en place d'une isolation thermique sur l'extrados des voûtes de la nef, du chœur et de la sacristie. Mise en place d'une isolation de sol sous les planchers de bois et les dallages de pierre recomposés, chape anhydrite sous les sols retouchés
- peinture à la chaux des enduits extérieurs et badigeon organo-silicate des molasses, traitement et impression des menuiseries extérieures.

#### *Installations électriques*

- reprise complète des installations électriques, y compris introduction dans la sacristie; nouvelle distribution dans les sols; nouvelle alimentation de l'orgue
- tableau central de gestion des installations (dans la sacristie) avec tableau de rappel proche du sas d'entrée
- nouveau concept d'éclairage (intérieur et extérieur); nouvelle installation de détection incendie; mise en place d'extincteurs.

*Installations de chauffage*

- renouvellement complet du système de chauffage qui se fera désormais par distribution d'eau chaude dans les sols et par convecteurs de sol aux pieds des murs gouttereaux des chapelles; installation d'une chaudière à gaz dans les combles de la sacristie.

*Installations sanitaire*

- alimentation en gaz et en eau de la nouvelle chaufferie; des bassins alimentés en eau froide seront également installés dans le local technique du rez-de-chaussée de la sacristie, dans l'éventuel pigeonnier ainsi que dans la chaufferie située dans les combles.

*Aménagements intérieurs*

- renouvellement partiel des enduits intérieurs
- consolidation et enduisage de la voûte de la sacristie; jointoiment et enduisage de la voûte du chœur
- construction d'une « boîte » en ossature et panneaux de plâtre pour les nouveaux locaux techniques de la sacristie
- recomposition et complément aux escaliers donnant accès aux combles de la nef et au clocher
- redimensionnement du tambour d'entrée et de la galerie de l'orgue
- restauration des boiseries intérieures du chœur
- recomposition des sols en dalles de la Molière dans la nef et les bas-côtés
- réalisation d'un nouveau parquet en chêne au centre de la nef
- conservation, dépoussiérage et mise en valeur des peintures et polychromies murales
- restauration du buffet de l'orgue, de ses décors peints et de ses dorures
- impression des parties intérieures non décorées

CFC 3 – Equipements d'exploitation

- mise en place d'une assistance électro-acoustique comprenant une boucle pour malentendants et un ensemble de haut-parleurs adaptés tant à la configuration transversale que longitudinale des bancs
- équipement audiovisuel, avec grand écran mobile, "rangeable" dans la sacristie
- contrôle et restauration des cloches; réhabilitation du système de gestion des sonneries
- installation d'un pigeonnier dans le clocher, soit réalisation d'une "boîte" avec nichoirs en alvéoles, trous d'envol en façade nord, au-dessus du toit de la sacristie (cf rapport : *étude préliminaire Les pigeons en ville de Nyon*)
- pose de nichoirs à martinets (cf rapport : *programme de conservation du martinet noir en ville de Nyon*)
- restauration et redimensionnement des bancs, mise en place de placets en cuir afin d'améliorer le confort et gérer l'acoustique
- renouvellement des orgues à l'intérieur du buffet restauré, maintien de quelques jeux historiques, suppression du positif de dos. Une partie de son financement proviendra de donations (cf. plus bas chiffre 3.3 «subventions»).

CFC 4 – Aménagements extérieurs

- dégrappage des enrobés, nouvel encaissement et drainage
- mise en place d'un pavage en grès, identique à celui de la cour occidentale
- plantation de trois nouveaux tilleuls
- installation d'un éclairage d'usage et d'ambiance
- mise en place d'un mobilier urbain autour du Temple.

CFC 5 – Frais secondaires

- échantillons et essais de matériaux, prototypes
- photos et frais de reproduction, rapports
- assurance RC et TC Maître de l'ouvrage
- frais d'inauguration
- une réserve de 5% environ du CFC 2 est comptabilisée.

CFC 9 – Ameublement et décoration

- pour mémoire.

**2.3 Calendrier**

- |  |                |
|--|----------------|
| - Obtention du permis de construire                  | décembre 2012  |
| - Crédit de réalisation (séance du Conseil communal) | mars 2013      |
| - Ouverture du chantier, travaux préparatoires       | avril 2013     |
| - Travaux sur l'enveloppe                            | 2013-2014      |
| - Travaux intérieurs en deux étapes                  | 2015-2017      |
| - Aménagements extérieurs                            | 2016           |
| - Inauguration                                       | printemps 2017 |

L'utilisation du Temple sera possible tout au long des travaux. Toutefois, entre 2015 et 2017, seule l'une puis l'autre moitié (bien cloisonnée) du Temple sera utilisable. Dans un premier temps, les deux premières travées et les orgues seront utilisables. Par la suite, ce seront le chœur et la troisième travée qui seront disponibles, avec un harmonium de location et en utilisant le petit accès latéral de la rue du Temple.

### 3. Incidences financières

#### 3.1 Coût des travaux

| Codes     | Libellés  | Devis TTC           |
|-----------|---|---------------------|
|           | <b>Total général TTC</b>                              | <b>6'900'000.00</b> |
| <b>1</b>  | <b>Travaux préparatoires</b>                          | <b>212'000.00</b>   |
| <b>11</b> | <b>Déblaiement, préparation du terrain</b>            | <b>60'000.00</b>    |
| 112       | Démolitions   | 30'000.00           |
| 113       | Démontages  | 30'000.00           |
| <b>12</b> | <b>Protections, aménagements provisoires</b>          | <b>60'000.00</b>    |
| 121       | Protection d'ouvrages existants                       | 30'000.00           |
| 122       | Aménagements provisoires                              | 30'000.00           |
| <b>13</b> | <b>Installations de chantier extérieures</b>          | <b>49'000.00</b>    |
| 131       | Clôtures y c. bâches imprimées                        | 40'000.00           |
| 135       | Installations provisoires                             | 4'000.00            |
| 136       | Frais d'énergie et d'eau, etc.                        | 5'000.00            |
| <b>15</b> | <b>Adaptation du réseau de conduites existant</b>     | <b>34'000.00</b>    |
| 151       | Terrassements   | 10'000.00           |
| 152       | Canalisations (adaptation du réseau)                  | 5'000.00            |
| 153       | Electricité (adaptation du réseau)                    | 5'000.00            |
| 155       | Eau (adaptation du réseau)                            | 5'000.00            |
| 156       | Gaz (adaptation du réseau)                            | 5'000.00            |
| 157       | Télécommunication                                     | 2'000.00            |
| 158       | Télé-réseau   | 2'000.00            |
| <b>18</b> | <b>Dépollution du site</b>                            | <b>2'000.00</b>     |
| <b>19</b> | <b>Honoraires</b>                                     | <b>7'000.00</b>     |
| 191       | Architecte, compris dans CFC 291                      | 0.00                |
| 192       | Ingénieur civil, compris dans CFC 292                 | 0.00                |
| 196       | Spécialistes  | 7'000.00            |
| <b>2</b>  | <b>Bâtiment</b>                                       | <b>4'410'000.00</b> |
| <b>20</b> | <b>Consolidation</b>                                  | <b>0.00</b>         |
| 201       | Fouilles en pleine masse                              | 0.00                |
| <b>21</b> | <b>Gros oeuvre 1</b>                                  | <b>1'132'000.00</b> |
| 211       | Travaux de l'entreprise de maçonnerie                 | 491'000.00          |
| 214       | Construction en bois                                  | 221'000.00          |
| 216       | Travaux en pierre naturelle et en pierre artificielle | 420'000.00          |
| <b>22</b> | <b>Gros oeuvre 2</b>                                  | <b>807'000.00</b>   |
| 221       | Fenêtres, portes extérieures                          | 148'000.00          |
| 222       | Ferblanterie  | 87'000.00           |
| 223       | Protection contre la foudre, contrôle                 | 10'000.00           |
| 224       | Couverture  | 125'000.00          |
| 225       | Etanchéités et isolations spéciales                   | 48'000.00           |
| 226       | Crépissage de façade                                  | 298'000.00          |
| 227       | Traitement des surfaces extérieures                   | 86'000.00           |
| 228       | Fermetures extérieures mobiles protection solaire     | 5'000.00            |
| <b>23</b> | <b>Installations électriques</b>                      | <b>294'000.00</b>   |

**NYON · PRÉAVIS N° 85 AU CONSEIL COMMUNAL**

|           |   |                   |
|-----------|---|-------------------|
| 230       | Poste d'attente   | 0.00              |
| 231       | Distribution, appareils à courant fort                          | 46'000.00         |
| 232       | Installations de courant fort                                   | 93'000.00         |
| 233       | Lustrerie   | 96'000.00         |
| 235       | Appareils à courant faible                                      | 12'000.00         |
| 236       | Installations à courant faible                                  | 21'000.00         |
| 237       | Dispositifs sécurité, extincteur                                | 5'000.00          |
| 239       | Divers  | 21'000.00         |
| <b>24</b> | <b>Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)</b> | <b>82'000.00</b>  |
| 242       | Production de chaleur   | 14'000.00         |
| 243       | Distribution de chaleur   | 34'000.00         |
| 244       | Installations de ventilation                                    | 19'000.00         |
| 248       | Isolation tuyauterie, gaines, appareils, installations CVC      | 10'000.00         |
| 249       | Divers  | 5'000.00          |
| <b>25</b> | <b>Installations sanitaires</b>                                 | <b>13'000.00</b>  |
| 250       | Poste d'attente   | 0.00              |
| 251       | Appareils sanitaires courants                                   | 2'000.00          |
| 254       | Tuyauterie sanitaire  | 10'000.00         |
| 255       | Isolations d'installations sanitaires                           | 1'000.00          |
| <b>27</b> | <b>Aménagements intérieurs 1</b>                                | <b>529'000.00</b> |
| 271       | Plâtrerie/enduits   | 303'000.00        |
| 272       | Ouvrages métalliques  | 38'000.00         |
| 273       | Menuiserie  | 182'000.00        |
| 275       | Systèmes de verrouillage  | 6'000.00          |
| <b>28</b> | <b>Aménagements intérieurs 2</b>                                | <b>907'000.00</b> |
| 281       | Revêtements de sol  | 192'000.00        |
| 285       | Traitement des surfaces intérieures                             | 658'000.00        |
| 286       | Assèchement du bâtiment   | 0.00              |
| 287       | Nettoyage du bâtiment   | 38'000.00         |
| 289       | Divers  | 19'000.00         |
| <b>29</b> | <b>Honoraires</b>   | <b>646'000.00</b> |
| 291       | Architecte  | 380'000.00        |
| 292       | Ingénieur civil   | 41'000.00         |
| 293       | Ingénieur en électricité  | 52'000.00         |
| 294       | Ingénieur physique du bâtiment + CV                             | 22'000.00         |
| 295       | Ingénieur en installations sanitaires                           | 2'000.00          |
| 296       | Spécialistes  | 99'000.00         |
| 297       | Experts   | 50'000.00         |
| <b>3</b>  | <b>Equipements d'exploitation</b>                               | <b>973'000.00</b> |
| <b>33</b> | <b>Installations électriques</b>                                | <b>127'000.00</b> |
| 334       | Appareils spéciaux  | 57'000.00         |
| 338       | Cloches   | 70'000.00         |
| <b>36</b> | <b>Installations de transport, installations de stockage</b>    | <b>55'000.00</b>  |
| 368       | Installations pigeonnier, martinets                             | 55'000.00         |
| <b>37</b> | <b>Aménagements intérieurs 1</b>                                | <b>701'000.00</b> |
| 373       | Menuiserie  | 81'000.00         |
| 379       | Instruments, orgues   | 620'000.00        |
| <b>39</b> | <b>Honoraires</b>   | <b>90'000.00</b>  |
| 391       | Architecte  | 90'000.00         |
| <b>4</b>  | <b>Aménagements extérieurs</b>                                  | <b>894'000.00</b> |
| <b>40</b> | <b>Mise en forme du terrain</b>                                 | <b>0.00</b>       |

## NYON · PRÉAVIS N° 85 AU CONSEIL COMMUNAL

|           |  |                   |
|-----------|--|-------------------|
| <b>41</b> | <b>Constructions</b>                                     | <b>178'000.00</b> |
| 410       | Constructions  | 178'000.00        |
| <b>42</b> | <b>Jardins/arborisation</b>                              | <b>511'000.00</b> |
| 421       | Jardinage  | 67'000.00         |
| 423       | Equipements, engins                                      | 34'000.00         |
| 425       | Pavage   | 410'000.00        |
| <b>44</b> | <b>Installations, éclairage façade parvis</b>            | <b>105'000.00</b> |
| 443       | Installations électriques                                | 105'000.00        |
| <b>49</b> | <b>Honoraires</b>  | <b>100'000.00</b> |
| 491       | Architecte   | 100'000.00        |
| <b>5</b>  | <b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>            | <b>411'000.00</b> |
| <b>51</b> | <b>Autorisations, taxes</b>                              | <b>20'000.00</b>  |
| 511       | Autorisations, taxes                                     | 0.00              |
| 512       | Taxes de raccordement                                    | 20'000.00         |
| <b>52</b> | <b>Echantillons, maquettes, reproductions, documents</b> | <b>92'000.00</b>  |
| 521       | Echantillons/prototypes, essais de matériaux             | 30'000.00         |
| 522       | Maquettes  | 0.00              |
| 523       | Photos   | 12'000.00         |
| 524       | Frais de reproductions                                   | 50'000.00         |
| <b>53</b> | <b>Assurances</b>  | <b>5'000.00</b>   |
| 531       | Assurances pour travaux en cours                         | 5'000.00          |
| <b>54</b> | <b>Financement à partir du début des travaux</b>         | <b>0.00</b>       |
| 542       | Intérêts sur crédit de construction, frais bancaires     | 0.00              |
| <b>56</b> | <b>Autres frais secondaires</b>                          | <b>8'000.00</b>   |
| 561       | Frais de surveillance par des tiers                      | 0.00              |
| 566       | Pose de la première pierre, bouquet, inauguration        | 8'000.00          |
| <b>58</b> | <b>Comptes d'attente provisions et réserves</b>          | <b>286'000.00</b> |
| 583       | Réserves ~6,5 % pos 2 pour imprévus                      | 286'000.00        |
| <b>9</b>  | <b>Ameublement et décoration</b>                         | <b>0.00</b>       |

### 3.2 Coût d'exploitation

#### A Consommation énergie actuelle, estimée avant travaux

|   |            |            |                 |
|---|------------|------------|-----------------|
| Eclairage et force intérieur              | 10'000 kWh | CHF        | 2'530.-         |
| Eclairage extérieur                       | 5'200 kWh  | CHF        | 1'320.-         |
| Chauffage électrique                      | 58'800 kWh | CHF        | 14'850.-        |
| Chauffage gaz                             | 0 kWh      | CHF.       | 0.-             |
| <b>Coût énergie estimée avant travaux</b> |            | <b>CHF</b> | <b>18'700.-</b> |

#### B Consommation énergie future, estimée après travaux

|   |            |            |                |
|---|------------|------------|----------------|
| Eclairage et force intérieur              | 2'000 kWh  | CHF        | 503.--         |
| Eclairage extérieur                       | 4'000 kWh  | CHF        | 1'000.-        |
| Chauffage électrique                      | 0 kWh      | CHF        | 0.-            |
| Chauffage gaz                             | 55'000 kWh | CHF        | 4'600.-        |
| <b>Coût énergie estimée avant travaux</b> |            | <b>CHF</b> | <b>6'103.-</b> |

### **3.3 Subventions**

Le Temple est classé monument historique (MH) d'intérêt national (note 1).

Malheureusement, le Canton n'accorde plus de subvention MH aux opérations entreprises par des collectivités publiques, mais l'on peut espérer une subvention fédérale, qui pourrait avoisiner 10% des travaux dits "subventionnables", soit une subvention de CHF 500'000.- environ. Le Canton dépose une demande en ce sens à la Confédération.

Une demande de participation financière au renouvellement des orgues est en cours. D'une part, la Fondation Goblet a été sollicitée et pourrait entrer en matière sur ce point. Le montant de la subvention n'est pas encore connu. D'autre part, une recherche de fonds sera organisée par la paroisse de Nyon et plus particulièrement "Musique à l'Eglise".

## **4. Aspects du développement durable**

---

### **4.1. Dimension économique**

Le projet est prévu au plan d'investissement de la Municipalité. Il s'inscrit dans une logique de conservation des biens communaux. Des travaux ponctuels d'entretien courant ont été régulièrement réalisés jusqu'à ce jour. Aujourd'hui le cycle de maintenance du Temple impose des interventions plus amples (intervention «centenaire»), nécessitant des mises de fonds plus importantes.

### **4.2. Dimension sociale**

Le Temple est l'un des édifices principaux de Nyon. D'un point de vue patrimonial, il constitue, comme le relèvent les études monumentales et archéologiques menées ces dernières années, une pièce majeure du tissu de la ville historique. Lieu de culte depuis le XII<sup>ème</sup> siècle, il participe également à la vie religieuse de la communauté urbaine aussi bien qu'à la vie sociale et culturelle de la région toute entière. Un rapport sur l'utilisation du Temple commandé au Conseil Paroissial recense près de 25'000 entrées par an.

La restauration du Temple permettra de réaffirmer la place centrale du culte protestant dans la ville, en même temps que son ouverture à un monde multiconfessionnel en pleine mutation. La dimension culturelle du monument sera, elle aussi, dynamisée par la restauration de ce monument: les aménagements intérieurs, la modularité du dispositif des bancs, la restauration des orgues et de leur buffet assureront un usage artistique beaucoup plus large et plus percutant de l'édifice.

Enfin, la mise en place, tout autour de l'église, d'un pavage homogène, donnera au Temple un parvis unitaire, lié par les ruelles du Collège et Delafléchère à la Place du Marché, autre espace public unitaire. Ainsi "reconnecté" au tissu historique de la ville et à son activité, le Temple restauré retrouvera toute sa dimension urbaine et communautaire.

### **4.3. Dimension environnementale**

Le système calorifère actuel - par convecteurs électriques – grand dévoreur d'énergie, sera remplacé par un chauffage de sol à circulation d'eau. Un réseau de tubes sera installé dans le dallage de la nef, complété par des convecteurs de sol placés au pied des murs gouttereaux des chapelles. Une régulation, programmable en fonction des plages d'occupation de l'église, contribuera à optimiser la consommation énergétique de l'ensemble. L'eau chaude sera produite par une chaudière à gaz de dernière génération (à condensation), disposée dans les combles de la sacristie. La consommation annuelle pour le chauffage passe d'environ 58'800 KWh en électricité à environ 55'000 KWh en gaz.

Isoler un monument historique n'est jamais aisé. Certaines parties d'ouvrage peuvent, cependant, recevoir sans difficulté des isolants haute performance. Tel est le cas des sols, partout où les caissons seront recomposés, ou de l'extrados des voûtes de la nef, du chœur et

de la sacristie qui peuvent être facilement recouverts d'une isolation, même très épaisse (flocons de cellulose stabilisés, déchets de journaux: produits à la fois écologiques et efficaces). Ces travaux de bonification thermique seront faits au Temple. Ils amélioreront sensiblement le bilan énergétique général de l'enveloppe du bâtiment.

Il en va de même de l'éclairage de l'église. Des sources lumineuses de type LED seront employées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice : elles contribueront également à la diminution des consommations électriques. La consommation annuelle pour l'éclairage passerait ainsi d'environ 15'200 KWh à 6'000 KWh. Dans le même esprit, l'hypothèse d'insérer les vitraux supérieurs ouest sur des châssis ouvrants permettrait le contrôle de la lumière naturelle à l'intérieur de l'édifice. Ce dispositif, encore à confirmer, permettrait la visite diurne sans apport complémentaire d'éclairage artificiel.

En termes de développement durable, enfin, il est possible d'aborder encore le bâtiment sous l'angle patrimonial et historique. La durée de vie d'un bâtiment médiéval est considérable en effet. Les matériaux mis en œuvre au XIIème siècle remplissent encore et toujours leurs rôles aujourd'hui et ne nécessitent, en regard de cette permanence, qu'une réhabilitation très relative, modeste et retenue. Seuls les éléments techniques récents, obsolètes, sont à remplacer.

Les matériaux utilisés dans le cadre de cette rénovation ne présentent aucune toxicité et sont respectueux de l'environnement, puisqu'il s'agit de matériaux « traditionnels », tels que la chaux, la pierre et le bois.

Le projet de restauration générale du Temple est également l'occasion de mettre en œuvre certaines mesures prévues dans le plan d'action « Nature en ville » (favoriser la biodiversité en ville) coordonné par le Service des travaux et environnement. D'une part, l'installation d'un pigeonnier dans le clocher du Temple répond au dossier « Etude préliminaire - Les pigeons en ville de Nyon ». Cet aménagement permettra de contrôler la population de pigeons au centre-ville. D'autre part, la pose de nichoirs à martinets sous l'avant-toit sud-ouest de la nef donne suite au « programme de conservation du martinet noir en ville de Nyon ». Ces mesures contribueront à créer des conditions favorables pour la faune indigène à Nyon.

## 5. Conclusion

---

En avril 2007, le Conseiller communal, Monsieur Michel Muller, déposait un postulat afin que soit mis à l'ordre du jour une demande de crédit pour le diagnostic et l'étude d'une rénovation du Temple de Nyon.

En effet, ce dernier n'a pas connu de restauration importante depuis près d'un siècle, ce qui représente une période anormalement longue pour ce type de monument. Par ailleurs, ses installations techniques vétustes rendent l'usage du Temple incertain, toujours à la merci d'une éventuelle défaillance de ces dernières.

En réponse au postulat, la Municipalité a déposé le Préavis 2008/62 pour l'établissement d'un diagnostic complet du monument et pour l'organisation d'une procédure de choix des mandataires. A l'issue de cette démarche, le Conseil communal a accordé un crédit d'étude sur la base du Préavis 2010/189.

La présente étude s'inscrit parfaitement dans la suite de l'avant-projet déposé par les architectes lauréats de la procédure de sélection, intégrant des considérations architecturales, urbanistiques et fonctionnelles. Elle présente une restauration douce du monument en vue de sa pérennisation, tout en se donnant les moyens nécessaires à une réappropriation des espaces intérieurs et extérieurs du Temple.

Il est ainsi proposé, par des moyens simples, de redonner force aux espaces autour du Temple. Le projet des aménagements extérieurs s'appuie sur le PDL de la vieille ville, pour requalifier ce qui devient une véritable place du Temple en écho à la place du Château, l'autre pôle spatial et culturel de la vieille ville.

## NYON · PRÉAVIS N° 85 AU CONSEIL COMMUNAL

D'autre part, le projet remet à l'honneur l'espace intérieur du Temple. Une diminution de l'emprise de la tribune de l'orgue, l'élimination des radiateurs de sols et un meilleur calibrage des bancs lui offrent une grande flexibilité d'occupation.

Pour la célébration du culte, une disposition «en large», caractéristique de la réorientation protestante, est à nouveau possible. L'occupation longitudinale continue d'être privilégiée pour d'autres types de manifestations.

Malgré le fait que ce type de bâtiment ne se prête pas aux mesures préconisées par les labels Minergie, tous les choix reposent sur cet état d'esprit et les matériaux naturels ont été privilégiés.

En collaboration avec le Service des travaux et environnement, les questions de biodiversité en ville de Nyon ont été prises en compte. Ainsi, le projet prévoit un pigeonnier dans le clocher et des nichoirs pour les martinets sous l'avant-toit de sa façade sud-ouest.

Pour terminer, une approche contemporaine de l'éclairage intérieur et extérieur du monument, ainsi que le traitement et le nettoyage des surfaces et des fresques, rendra au monument toute sa valeur, son attrait et son identité.

La musique ne sera pas en reste, puisque le renouvellement des orgues permettra de retrouver un instrument fiable, cohérent et conforme à sa configuration originale. La restauration de son buffet du 18<sup>ème</sup> siècle, estimé d'importance nationale, mettra en évidence sa valeur historique.

## NYON · PRÉAVIS N° 85 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 85 concernant la demande d'un crédit de réalisation de CHF 6'900'000.- TTC pour la restauration générale du Temple de Nyon,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'octroyer un crédit de réalisation de CHF 6'900'000.- TTC pour la restauration générale du Temple de Nyon ;
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte n° 9141.01 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 novembre 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Vice-présidente :

Le Secrétaire :

E. Ruey-Ray



C. Gobat

### Annexes

---

- Fiche d'investissement
- Plans du projet
- Standard « Bâtiments 2011 »

### lère séance de la commission

|                   |   |
|-------------------|---|
| Municipal délégué | M. Claude Uldry                           |
| Date              | Mercredi 19 décembre 2012 à 19H30         |
| Lieu              | Salle de la Bretèche – Place du Château 1 |

**FICHE D'INVESTISSEMENT**

**PREAVIS No. 85 / 2012**

**Restauration du Temple de Nyon**

**Date: Nyon le**

**19.11.2012**

**Demande de crédit de CHF 6'900'000.-- TTC**

| <b>Situation des préavis au 19.11.2012</b>      | <b>2007</b> | <b>2008</b> | <b>2009</b> | <b>2010</b> | <b>2011</b> | <b>2012</b> |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Total des préavis votés par le Conseil Communal | 11'435'780  | 15'096'800  | 16'926'760  | 6'905'181   | 12'753'520  | 23'385'373  |

| <b>Situation des emprunts au 19.11.2012</b>                 | <b>2007</b> | <b>2008</b> | <b>2009</b> | <b>2010</b> | <b>2011</b> | <b>2012</b> |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011 |             |             |             |             | 225'000'000 | 225'000'000 |
| Emprunts au 1er janvier                                     | 126'692'231 | 131'225'479 | 141'053'013 | 140'793'357 | 137'966'600 | 122'883'270 |
| Evolution des emprunts durant la période +/-                | 4'533'248   | 9'827'534   | -259'656    | -2'826'757  | -15'083'330 | 5'000'000   |
| Emprunts fin période/date du jour                           | 131'225'479 | 141'053'013 | 140'793'357 | 137'966'600 | 122'883'270 | 127'883'270 |

| <b>Cautionnements et garanties</b> |             |
|------------------------------------|-------------|
| Plafond (préavis No.27)            | 24'200'000  |
| Engagé                             | -11'265'799 |
| Caution demandée                   | 0           |
| Disponible                         | 12'934'201  |

| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>CHF<br/>TTC</b> | <b>Estimation des dépenses d'investissements nets</b> |                  |                  |                  |                  |                  |
|----------------------------------|--------------------|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                  |                    | <b>2012</b>   | <b>2013</b>      | <b>2014</b>      | <b>2015</b>      | <b>2016</b>      | <b>TOTAL</b>     |
| Restauration du temple           | <b>6'900'000</b>   | 0   | 1'725'000        | 1'725'000        | 1'725'000        | 1'725'000        | 6'900'000        |
| <b>Total de l'investissement</b> | <b>6'900'000</b>   | <b>0</b>  | <b>1'725'000</b> | <b>1'725'000</b> | <b>1'725'000</b> | <b>1'725'000</b> | <b>6'900'000</b> |

| <b>Estimation amort. + entretien</b> |                              |                             |
|--------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| <b>Durée<br/>ans</b>                 | <b>Montant<br/>Amortiss.</b> | <b>Entretien<br/>annuel</b> |
|                                      |                              | 7'250                       |
| <b>30</b>                            | <b>230'000</b>               | <b>7'250</b>                |

| <b>Financement du préavis</b>    |           |
|----------------------------------|-----------|
| <b>Budget de fonctionnement:</b> |           |
| Trésorerie courante              |           |
| <b>Investissement:</b>           |           |
| Trésorerie/Emprunts dont         | 6'900'000 |

| <b>Estimation des coûts d'exploitation</b> |       | <b>2012</b> | <b>2013</b>    | <b>2014</b>    | <b>2015</b>    | <b>2016</b>    | <b>2017</b>    |
|--|-------|-------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Coût total d'exploitation</b>           |       |             | <b>289'000</b> | <b>333'850</b> | <b>378'700</b> | <b>423'550</b> | <b>416'650</b> |
| Intérêts en %                              | 3.00% | 0           | 51'750         | 96'600         | 141'450        | 186'300        | 179'400        |
| Entretien                                  |       |             | 7'250          | 7'250          | 7'250          | 7'250          | 7'250          |
| Amortissements                             |       |             | 230'000        | 230'000        | 230'000        | 230'000        | 230'000        |
| Personnel supp. en CHF                     |       | 0           | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              |
| Personnel supp. en EPT                     |       | 0.0         | 0.0            | 0.0            | 0.0            | 0.0            | 0.0            |
| <b>Economies / Recettes</b>                |       | <b>0</b>    | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b>       |
|  |       | 0           | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              |
| <b>Coûts nets d'exploitation</b>           |       | <b>0</b>    | <b>289'000</b> | <b>333'850</b> | <b>378'700</b> | <b>423'550</b> | <b>416'650</b> |

PREAVIS D'ENQUÊTE

## SITUATION

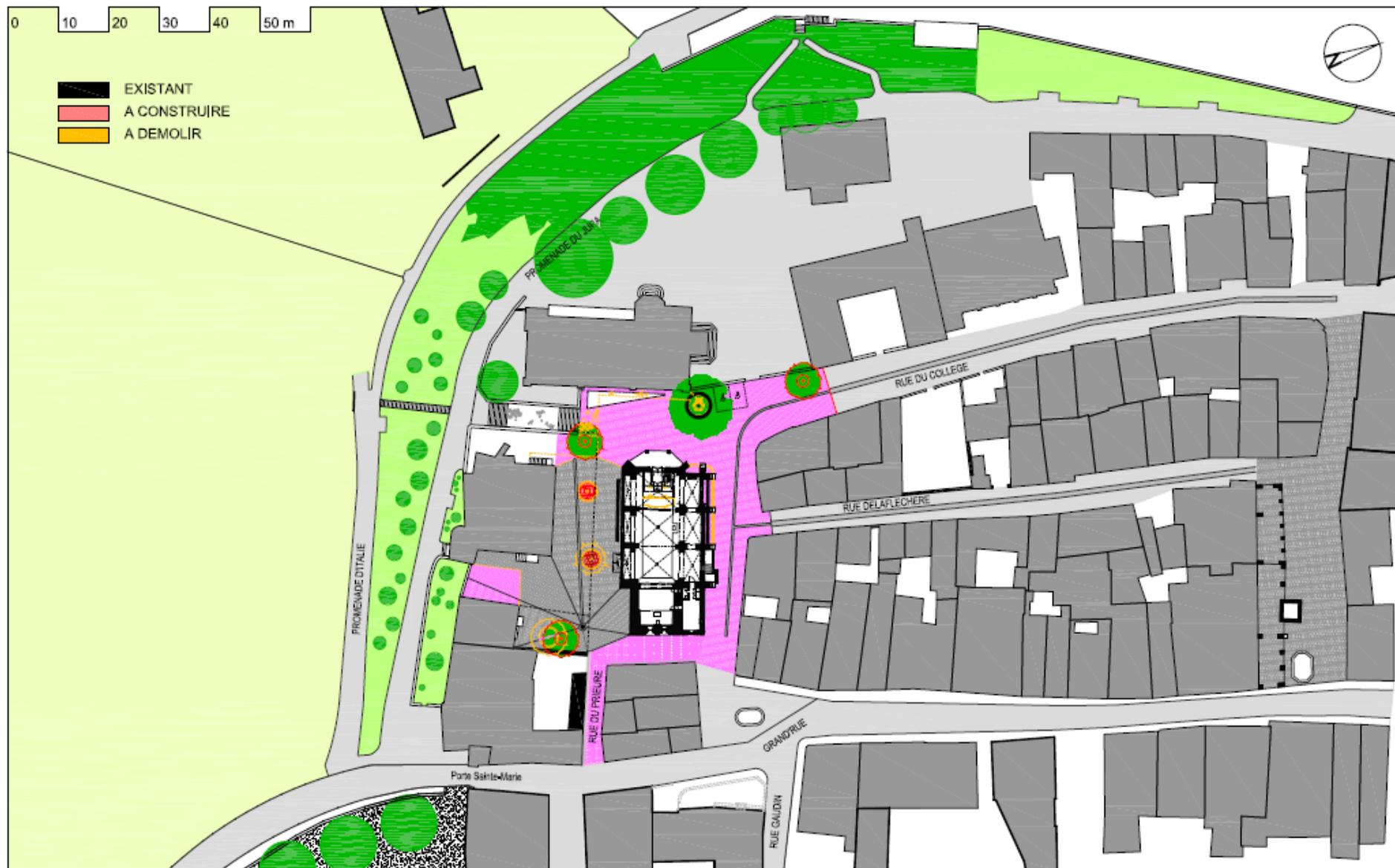
DATE : 11.10.2012 / cg      MàJ : 14.11.2012 / cg  
DESSINE SUR LA BASE DES RELEVÉS ARCHEOTECH

 1185 m<sup>2</sup>  
 25 m<sup>2</sup>

2010/189 - TEMPLE

NYON

Communauté d'architectes - Amsler - Glatz & Delachaux arch. epfl-hes-sla  
grand-rue 13 • ch-1260 nyon • t. 022 365 22 33 • f. 022 361 48 26  
gal. st-françois B.ch-1003 lausanne • t.021 625 79 69 • f.021 625 80 81  
amslarch@bluewin.ch      atelier@glatz-delachaux.ch





PREAVIS D'ENQUÊTE

## REZ-DE-CHAUSSÉE / CONFIGURATION CONCERT CIRCULATION CENTRALE

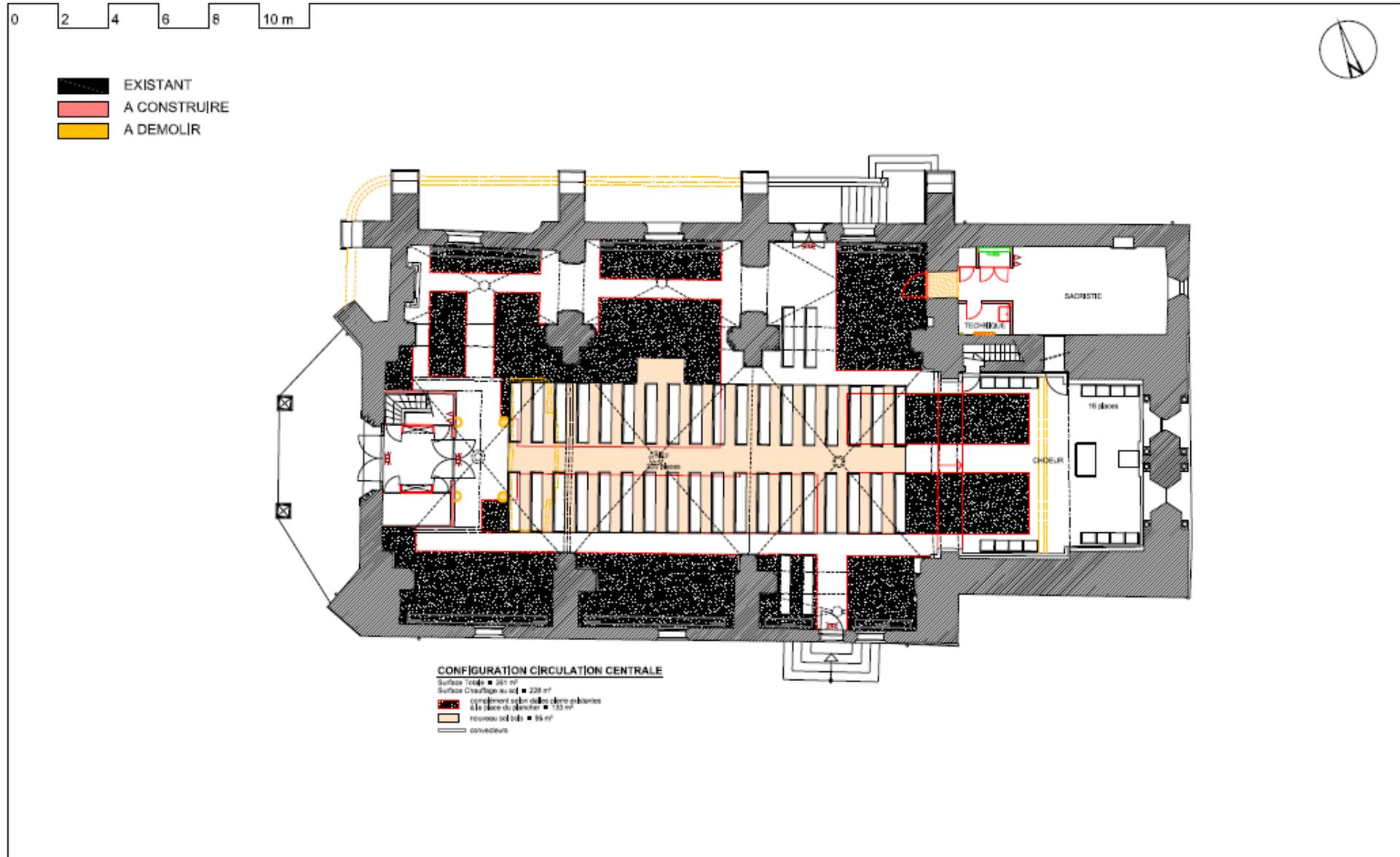
DATE : 11.10.2012 / cg

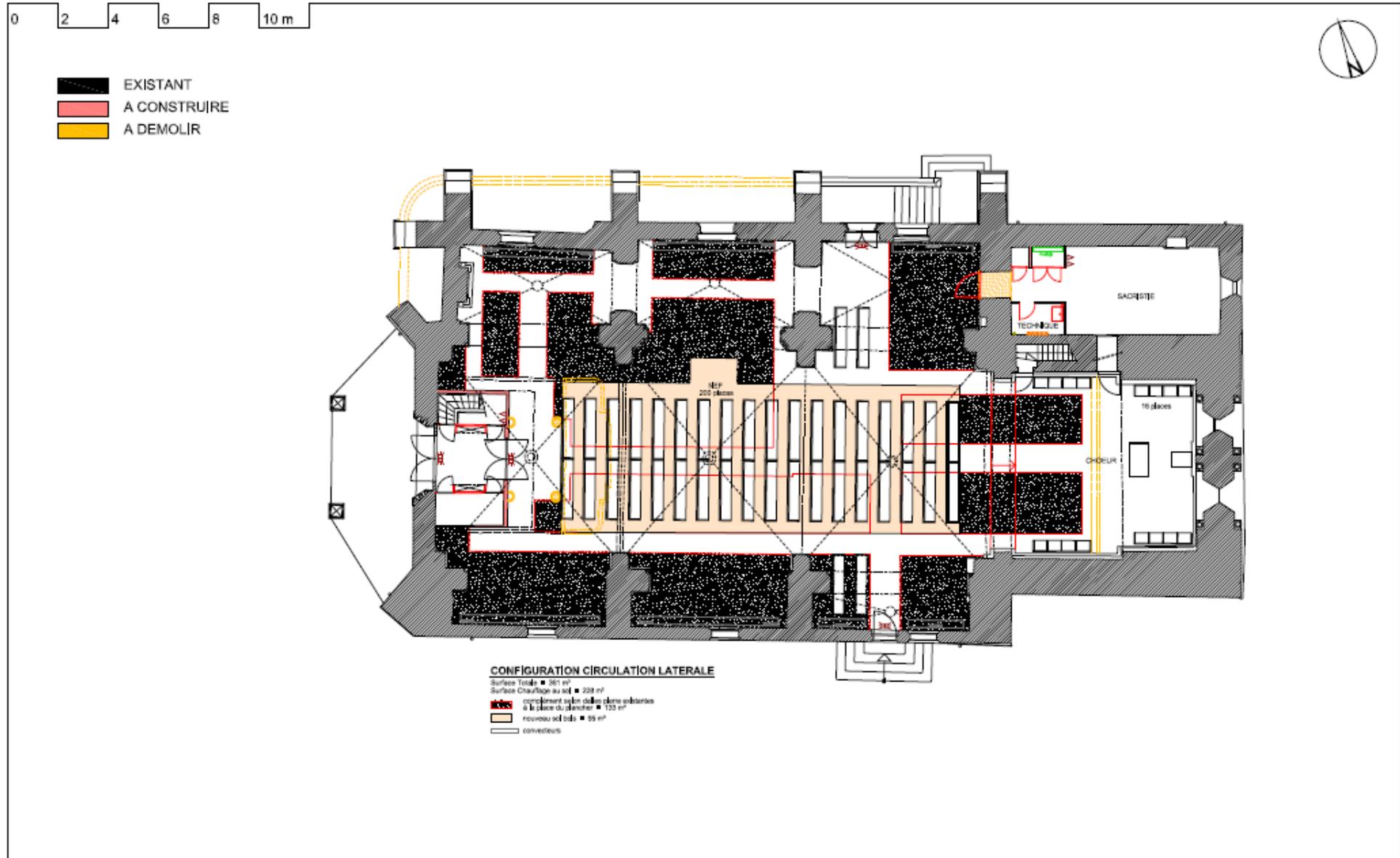
DESSINE SUR LA BASE DES RELEVÉS ARCHEOTECH

2010/189 - TEMPLE

NYON

Communauté d'architectes - Amsler - Glatz & Delachaux arch, epf-hes-sla  
grand-rue 13 • ch-1260 nyon • t. 022 365 22 33 • f. 022 361 48 26  
gal. st-françois B.ch-1003 lausanne • t.021 625 79 69 • f.021 625 80 81  
amslarch@bluewin.ch atelier@glatz-delachaux.ch





# ÉTAGE

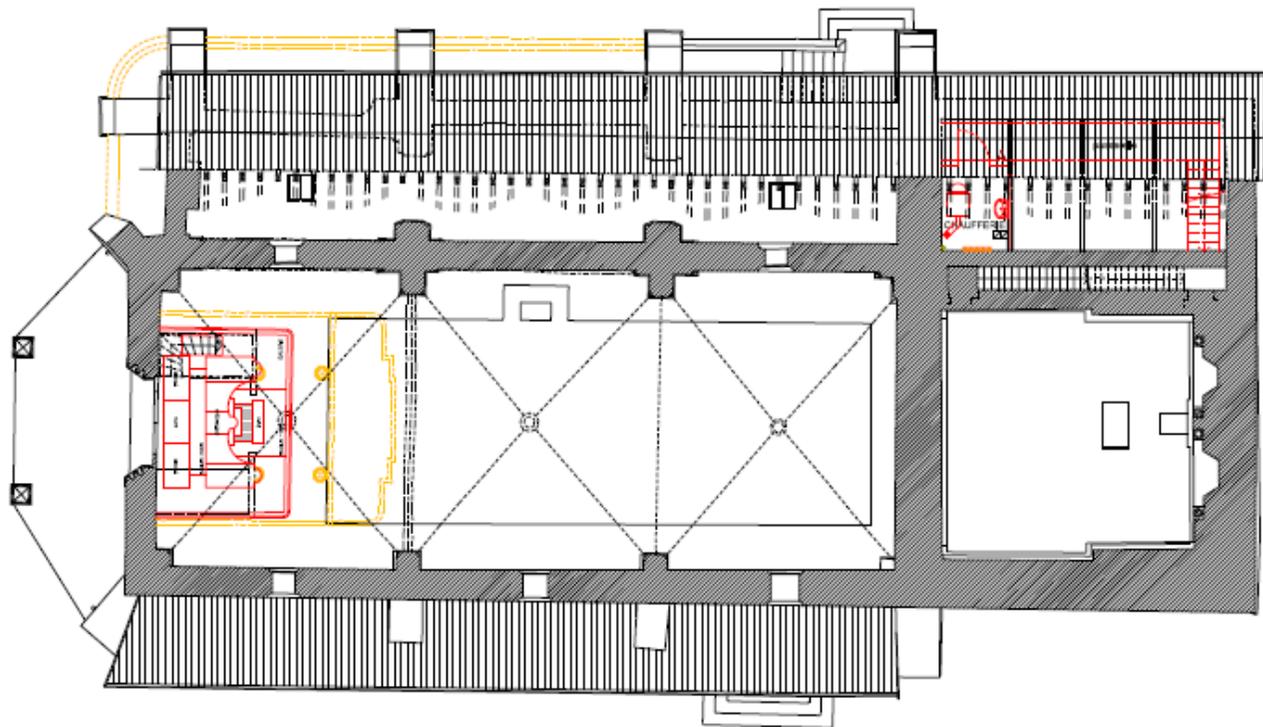
DATE : 11.10.2012 / cg

DESSINE SUR LA BASE DES RELEVÉS ARCHEOTECH

Communauté d'architectes - Amsler - Glatz & Delachaux arch, epf-hes-sla  
grand-rue 13 • ch-1260 nyon • t. 022 365 22 33 • f. 022 361 48 26  
gal. st-françois B.ch-1003 lausanne • t. 021 625 79 69 • f. 021 625 80 81  
amslarch@bluewin.ch ateller@glatz-delachaux.ch

0 2 4 6 8 10 m

-  EXISTANT
-  A CONSTRUIRE
-  A DEMOLIR



PREAVIS D'ENQUÊTE

## COMBLES

DATE : 11.10.2012 / cg

DESSINE SUR LA BASE DES RELEVÉS ARCHEOTECH

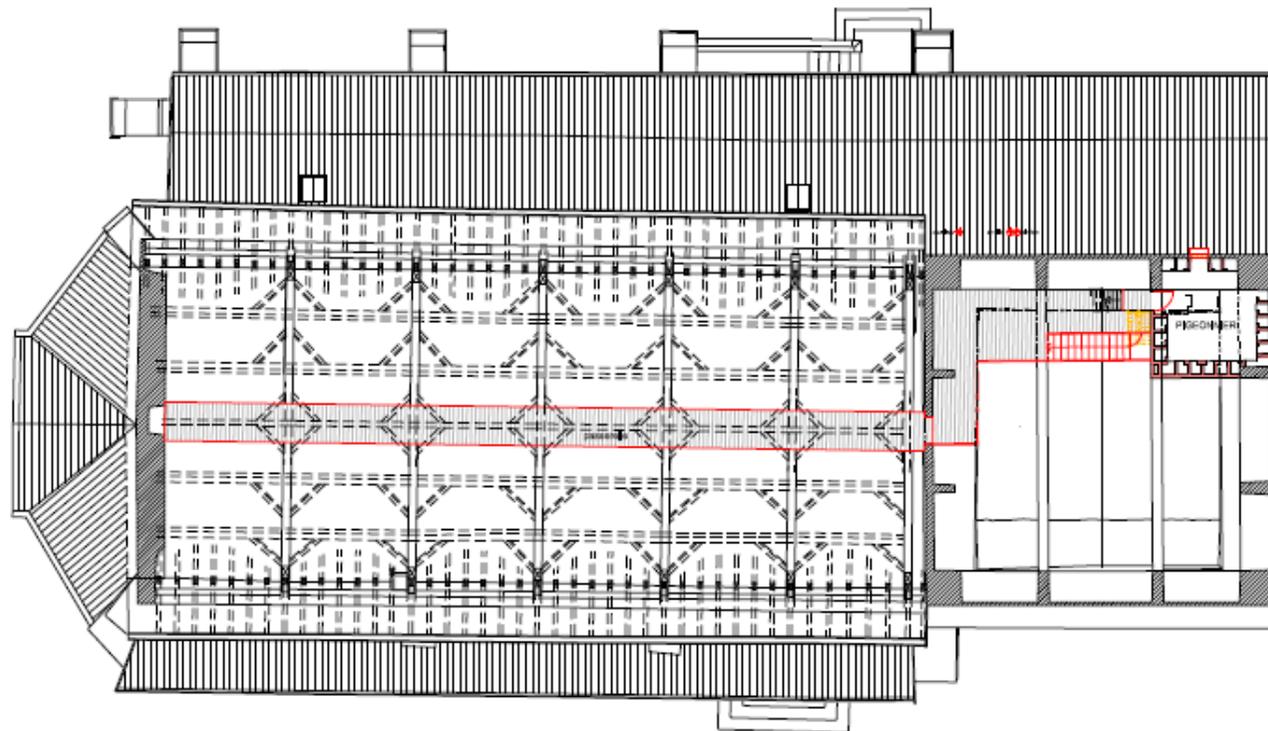
2010/189 - TEMPLE

NYON

Communauté d'architectes - Amsler - Glatz & Delachaux arch, epfl-hes-sla  
grand-rue 13 • ch-1260 nyon • t. 022 365 22 33 • f. 022 361 48 26  
gal. st-françois B.ch-1003 lausanne • t.021 625 79 69 • f.021 625 80 81  
amslarch@bluewin.ch atelier@glatz-delachaux.ch

0 2 4 6 8 10 m

-  EXISTANT
-  A CONSTRUIRE
-  A DEMOLIR

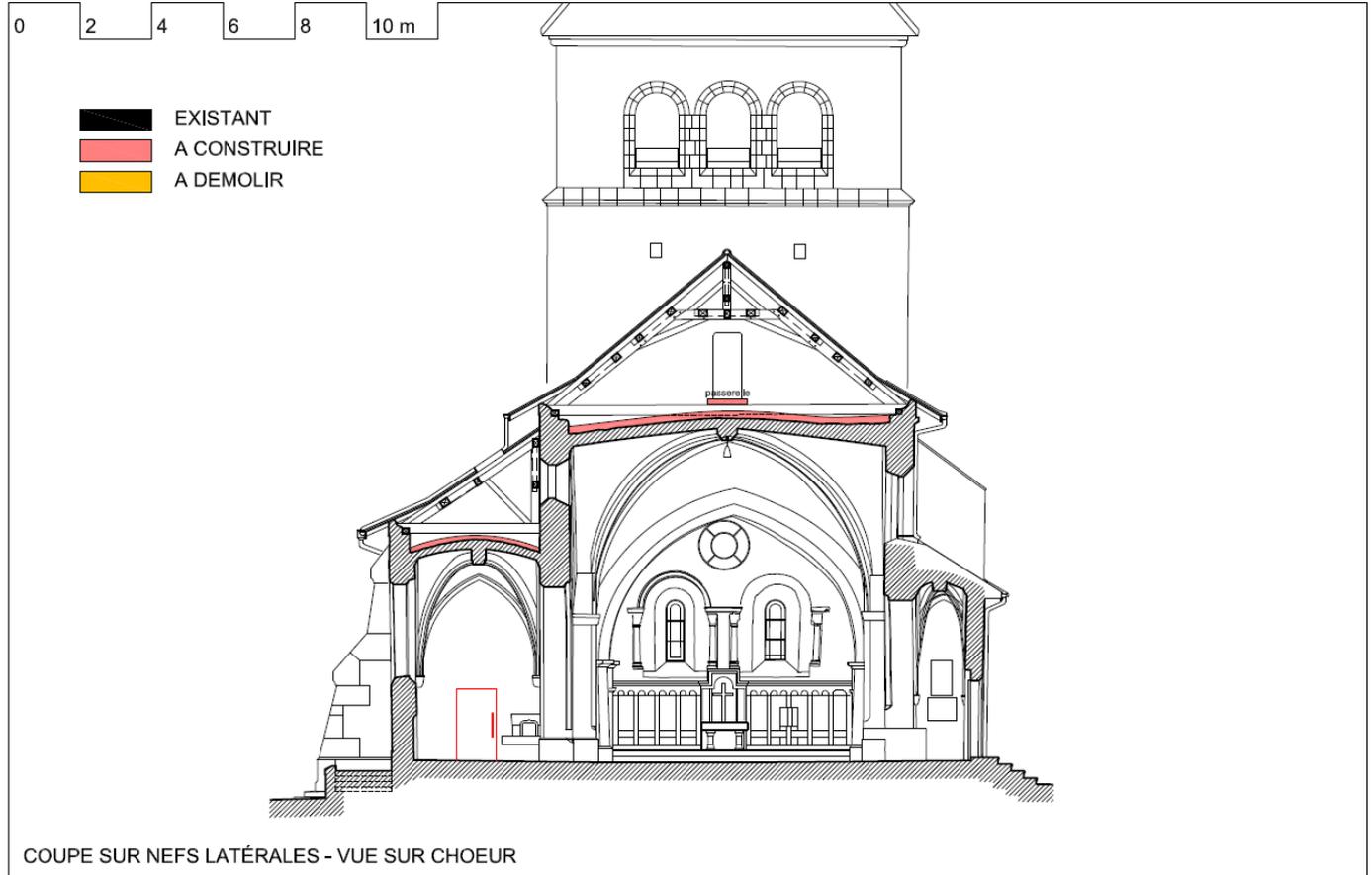


COUPES SUR NEFS LATÉRALES

Communauté d'architectes - Amsler - Glatz & Delachaux arch. epf-hes-sia  
grand-rue 13 • ch-1260 nyon • t. 022 365 22 33 • f. 022 361 48 26  
gal. st-françois B•ch-1003 lausanne • t.021 625 79 69 • f.021 625 80 81  
amslarch@bluewin.ch atelier@glatz-delachaux.ch

DATE : 11.10.2012 / cg

DESSINE SUR LA BASE DES RELEVÉS ARCHEOTECH



COUPE SUR CLOCHER & SACRISTIE

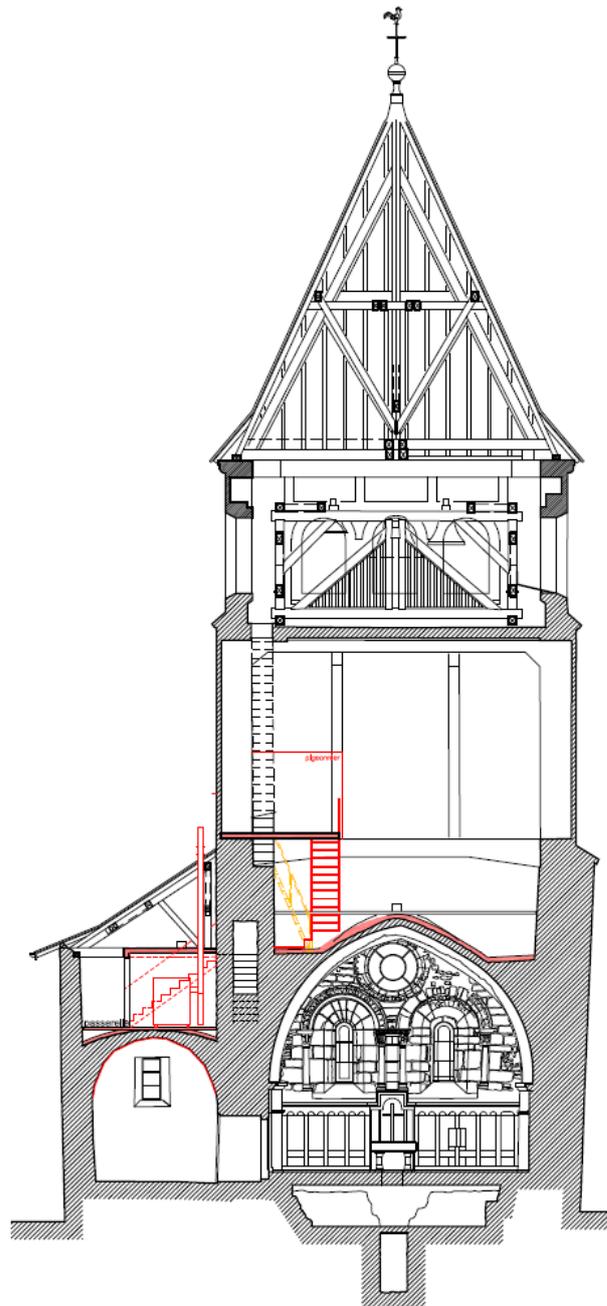
DATE : 11.10.2012 / cg

DESSINE SUR LA BASE DES RELEVES ARCHEOTECH

Communauté d'architectes - Amsler - Glatz & Delachaux arch. epfl-hes-sla  
grand-rue 13 · ch-1260 nyon · t. 022 365 22 33 · f. 022 361 48 26  
gal. st-françois B·ch-1003 lausanne · t.021 625 79 69·f.021 625 80 81  
amslarch@bluewin.ch atelier@glatz-delachaux.ch



-  EXISTANT
-  A CONSTRUIRE
-  A DEMOLIR

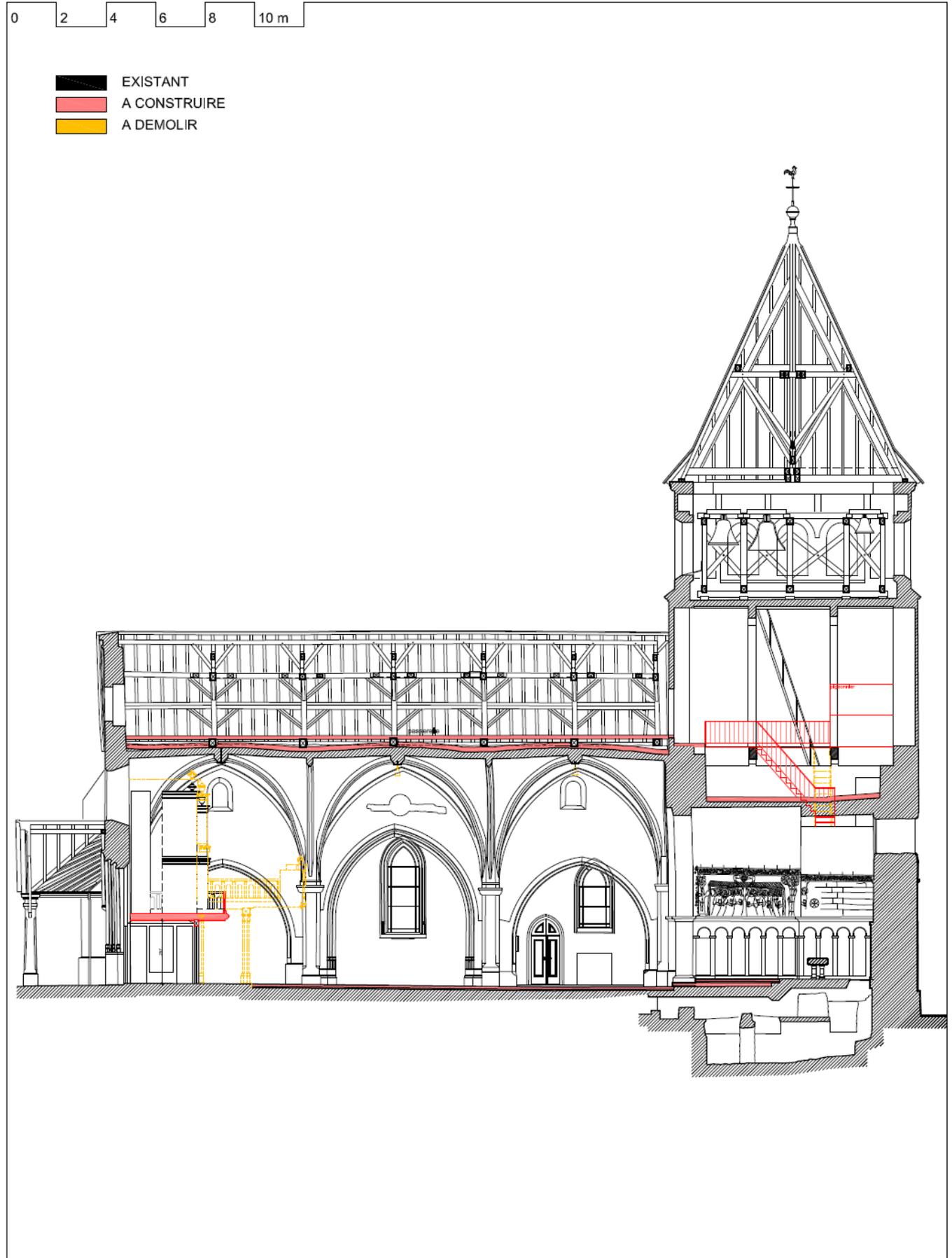


COUPE LONGITUDINALE

DATE : 11.10.2012 / cg

DESSINE SUR LA BASE DES RELEVÉS ARCHEOTECH

Communauté d'architectes - Amsler - Glatz & Delachaux arch. epfi-hes-sla  
grand-rue 13 - ch-1260 nyon - t. 022 365 22 33 - f. 022 361 48 26  
gal. st-françois B-ch-1003 lausanne - t.021 625 79 69 - f.021 625 80 81  
amsiarch@bluewin.ch atelier@glatz-delachaux.ch



FAÇADE NORD

DATE : 11.10.2012 / cg

DESSINE SUR LA BASE DES RELEVÉS ARCHEOTECH

Communauté d'architectes - Amsler - Glatz & Delachaux arch, epf-hes-sla  
grand-rue 13 • ch-1260 nyon • t, 022 365 22 33 • f, 022 361 48 26  
gal. st-françois B•ch-1003 lausanne • t.021 625 79 69 • f.021 625 80 81  
amslarch@bluewin.ch atelier@glatz-delachaux.ch



FAÇADE EST

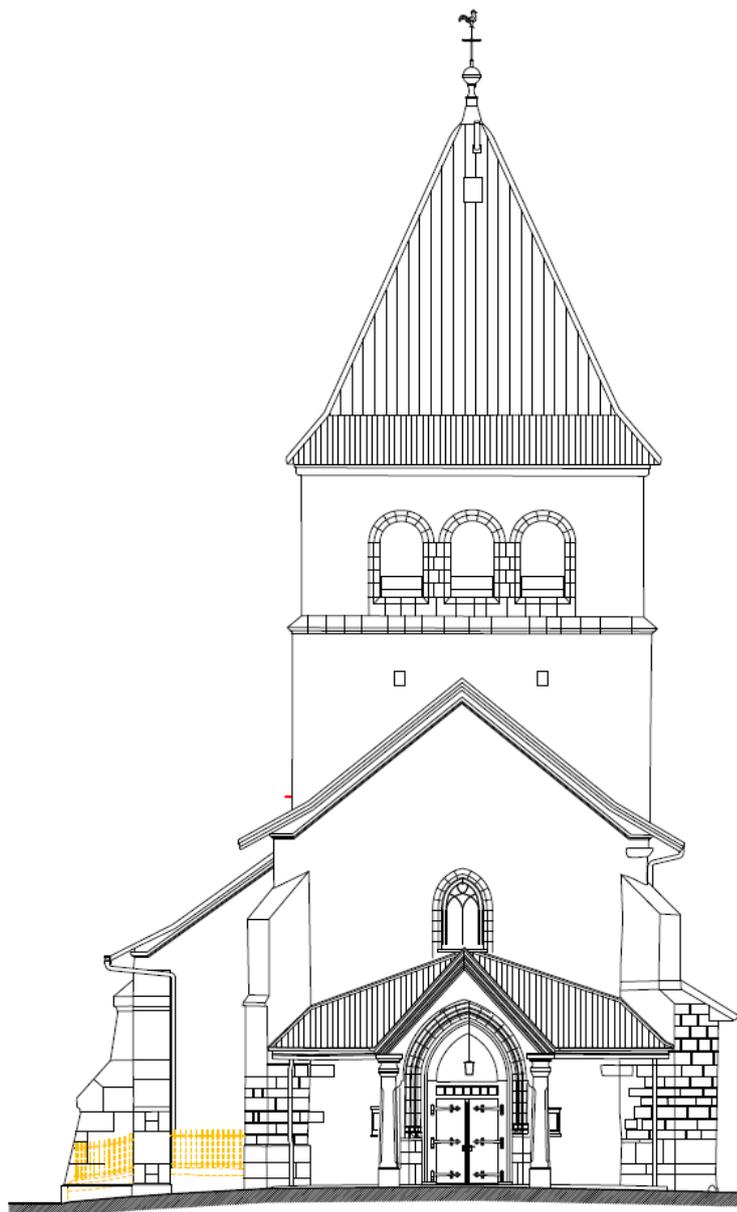
DATE : 11.10.2012 / cg

DESSINE SUR LA BASE DES RELEVÉS ARCHEOTECH

Communauté d'architectes - Amsler - Glatz & Delachaux arch. epfi-hes-sla  
grand-rue 13 • ch-1260 nyon • t. 022 365 22 33 • f. 022 361 48 26  
gal. st-françois B•ch-1003 lausanne • t.021 625 79 69•f.021 625 80 81  
amsiarch@bluewin.ch atelier@glatz-delachaux.ch

0 2 4 6 8 10 m

-  EXISTANT
-  A CONSTRUIRE
-  A DEMOLIR



FAÇADE SUD

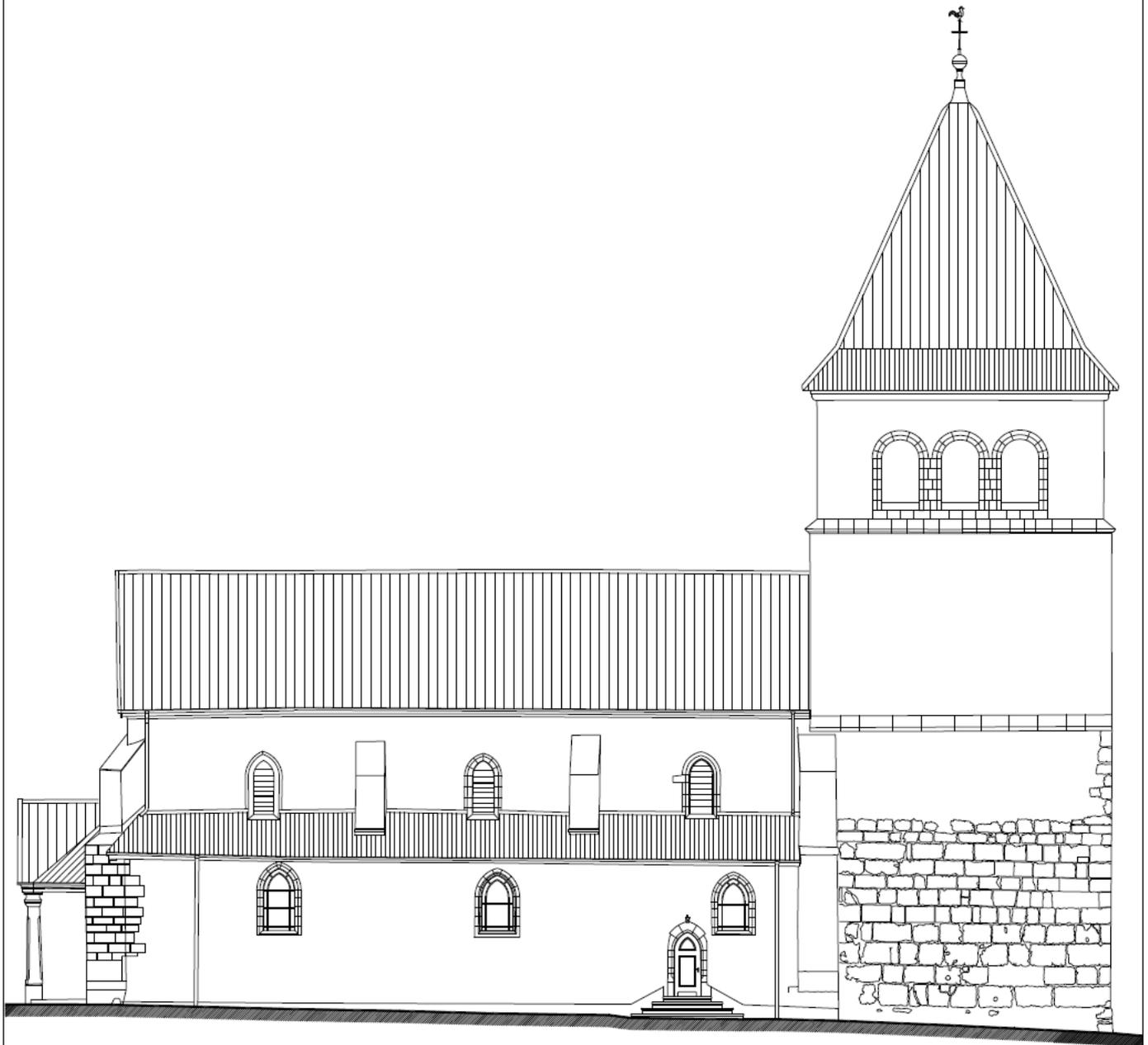
DATE : 11.10.2012 / cg

DESSINE SUR LA BASE DES RELEVES ARCHEOTECH

Communauté d'architectes - Amsler - Glatz & Delachaux arch. epfl-hes-sla  
grand-rue 13 - ch-1260 nyon - t. 022 365 22 33 - f. 022 361 48 26  
gal. st-françois B-ch-1003 lausanne - t.021 625 79 69 - f.021 625 80 81  
amsiarch@bluewin.ch atelier@glatz-delachaux.ch

0 2 4 6 8 10 m

-  EXISTANT
-  A CONSTRUIRE
-  A DEMOLIR



FAÇADE OUEST

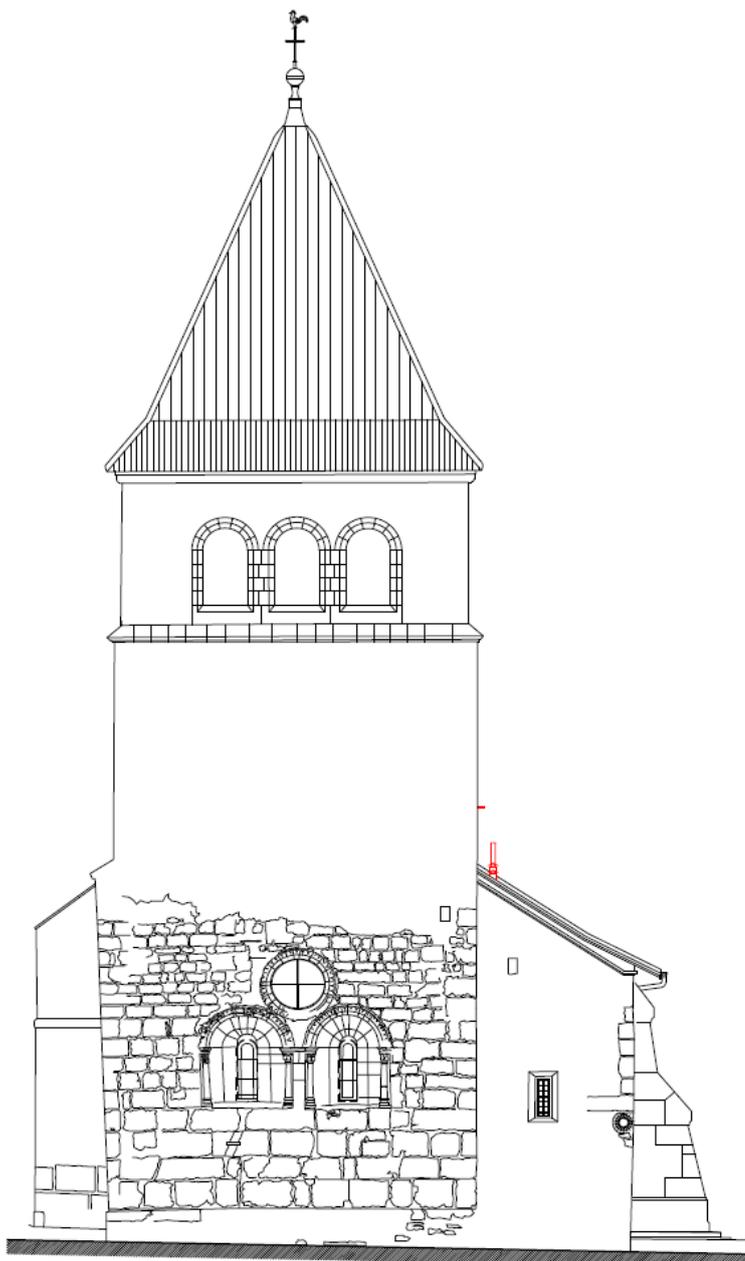
DATE : 11.10.2012 / cg

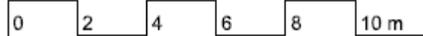
DESSINE SUR LA BASE DES RELEVÉS ARCHEOTECH

Communauté d'architectes - Amsler - Glatz & Delachaux arch. epi-hes-sla  
grand-rue 13 • ch-1260 nyon • t. 022 365 22 33 • f. 022 361 48 26  
gal. st-françois B•ch-1003 lausanne • t.021 625 79 69 • f.021 625 80 81  
amslarch@bluewin.ch atelier@glatz-delachaux.ch

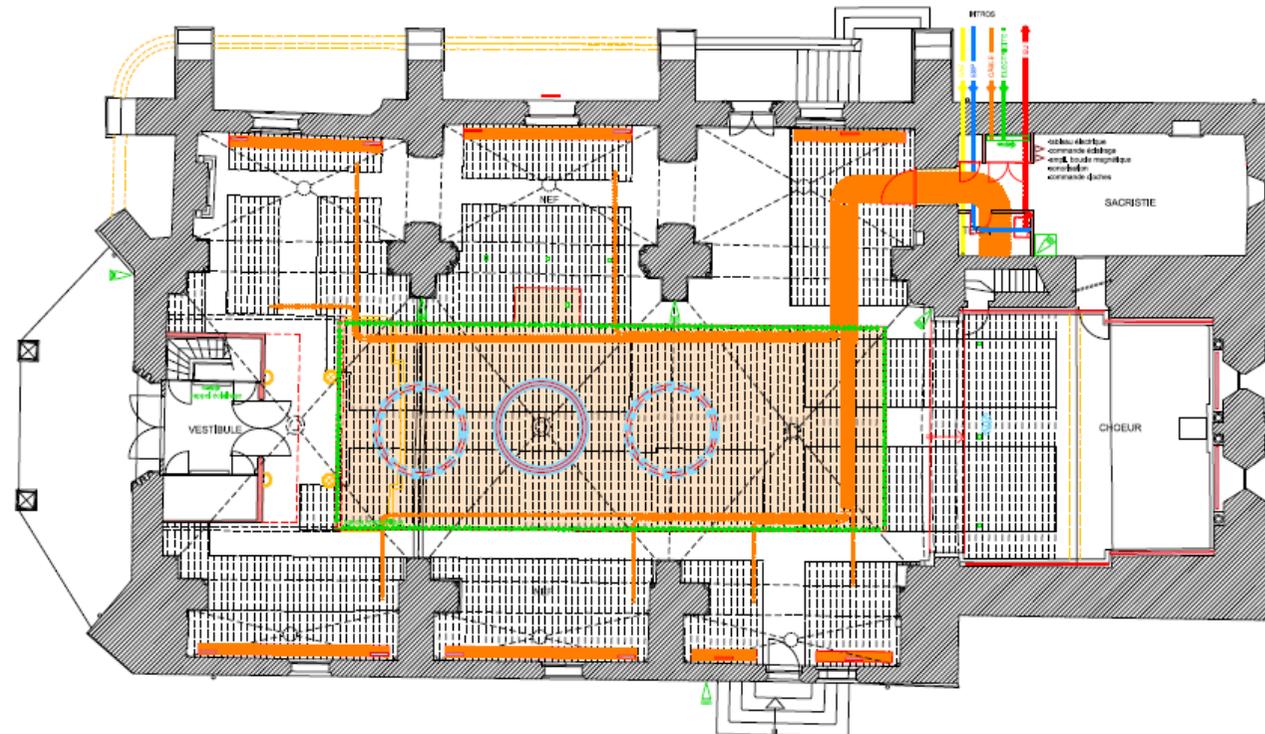
0 2 4 6 8 10 m

-  EXISTANT
-  A CONSTRUIRE
-  A DEMOLIR





-  EXISTANT
-  A CONSTRUIRE
-  A DEMOLIR



**LEGENDES**

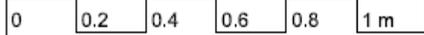
-  zone chauffage sol
-  nouveau sol bois
-  convecteurs de sol
-  alimentation chauffage
-  éclairage définitif
-  éclairage possible
-  électricité, prise sol, HP

COMPOSITION DE SOL

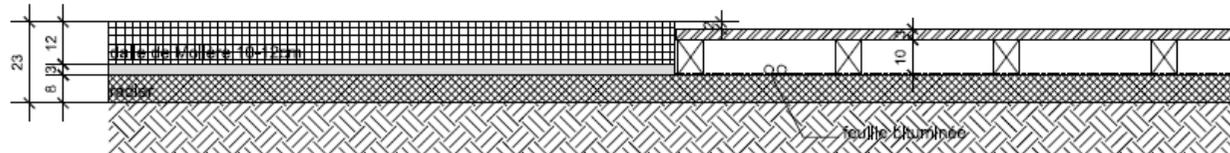
DATE : 11.10.2012 / cg      MàJ : 09.11.2012 / cg

DESSINE SUR LA BASE DES RELEVÉS ARCHEOTECH

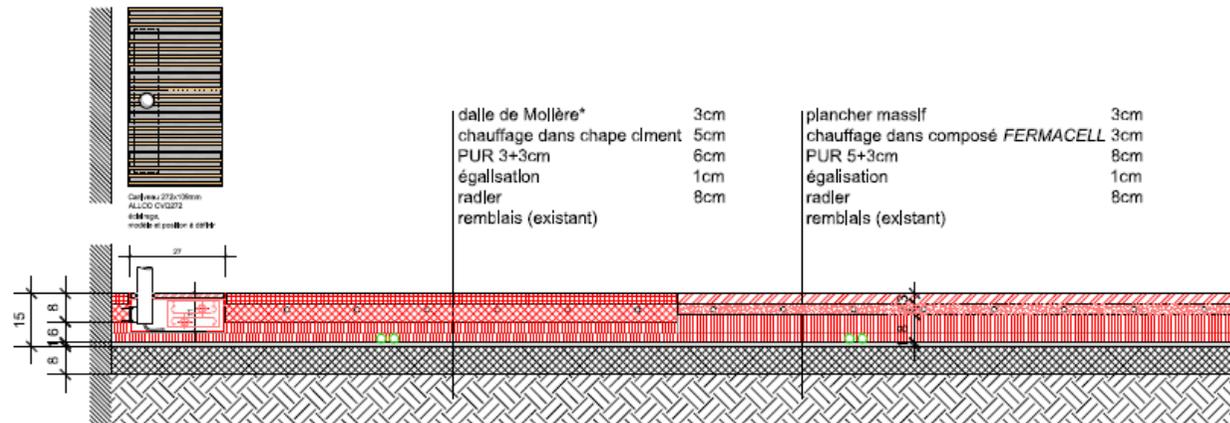
Communauté d'architectes - Amsler - Glatz & Delachaux arch. epfl-hes-sia  
 grand-rue 13 • ch-1260 nyon • t. 022 365 22 33 • f. 022 361 48 26  
 gal. st-françois B•ch-1003 lausanne • t.021 625 79 69 • f.021 625 80 81  
 amslarch@bluewin.ch      atelier@glatz-delachaux.ch



- EXISTANT
- A CONSTRUIRE
- A DEMOLIR



**ETAT EXISTANT (SONDAGE)**



**FUTUR**

\*dalle de Mollère récupérée, recalibrée ou nouvelle



# PLAN DE SITUATION

## COMMUNE DE NYON

Folio n° 1001 PARCELLE 30

Propriété de : Nyon, la Commune

### Restauration générale du Temple de Nyon

Echelle 1:500

COORDONNEES CNS

Y = 507'625  
X = 137'315

Altitude moyenne: ~406 m

Zone Urbaine de l'ancienne ville

Degré de sens. au bruit: III

Secteur de protection des eaux : UB

*Etabli sur la base des données cadastrales*

La réalisation de ce projet n'implique pas une mise à jour du plan RF

Désignation cadastrale:

Bâtiment ecclésiastique n° ECA 567 559 = m<sup>2</sup>

Jardin 41 = m<sup>2</sup>

**Surface totale 600 = m<sup>2</sup>**

SERVITUDES:

Aucune

MENTIONS:

012-80320 (C) Protection des monuments et des sites

CHARGES FONCIERES:

Aucune

Signatures:

Le propriétaire :

L'architecte:

L'ingénieur-géomètre:



**BERNARD SCHENK SA**

**J.-F. ROLLE**

Ing.-géomètre officiel

1260 NYON

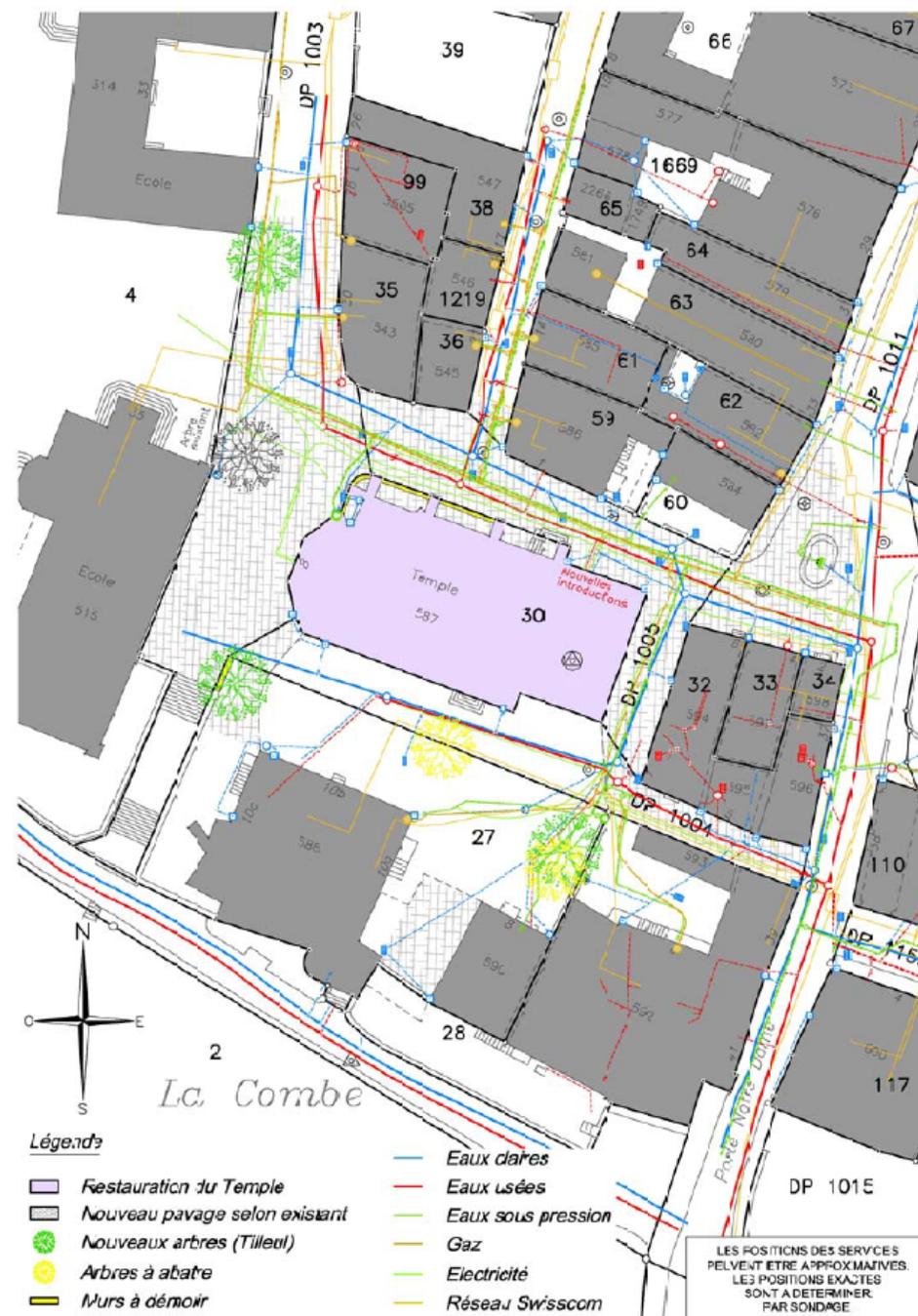
022 3638840

E-mail: info@schenk.ch

Sceaux communaux:

Nyon, le 20 juillet 2012

Dossier technique: NY12044



# Temple de Nyon

## Travaux de rénovation

### Vérification selon le standard "Bâtiments 2011"

| <i>Thème / Critère</i>                                      | <i>Réalisé<br/>oui/non</i> | <i>Commentaire</i>   |
|---|----------------------------|--|
| 1 Nouvelles constructions                                   | -                          |  |
| 2 Constructions existantes                                  | non                        | Les contraintes de conservation du monument sont incompatible avec les exigences du label MINERGIE rénovation.   |
| 3 Utilisation efficace de l'électricité                     | oui                        | Le chauffage électrique de l'édifice est supprimé. Sources lumineuses LED à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice  |
| 4 Energies renouvelables                                    | non                        | Les limites de l'intervention au sol et la nécessité d'éviter les ventilateurs(bruit) ne permet pas de réaliser une installation de chauffage travaillant à très basse température. D'autre part, une pompe à chaleur au gaz serait trop puissante pour les besoins effectifs du bâtiment. |
| 5 Santé et construction durable                             | oui                        | utilisation de matériaux historiques, pierre, chaux, bois massif, etc.   |
| 6 Durabilité dans les concours d'architecture et les études | -                          |  |
| 7 Exploitation  | oui                        |  |

## Standard « Bâtiments 2011 » – Critères

|          | Thème / Critère   |
|----------|---|
| <b>1</b> | <b>Nouvelles constructions</b>  |
|          | Le bâtiment atteint le standard MINERGIE.   |
| ++*      | Le bâtiment atteint le standard MINERGIE P.   |
| <b>2</b> | <b>Constructions existantes</b>   |
|          | Lors d'importantes rénovations, le standard MINERGIE rénovation est appliqué prioritairement. Les valeurs limites du label MINERGIE rénovation doivent être atteintes, mais on peut renoncer à la ventilation mécanique.<br>Lors de rénovations partielles, les éléments concernées atteignent les valeurs U (déperdition de chaleur induite par l'élément) du Programme Bâtiments.   |
| ++*      | Le bâtiment rénové atteint le standard MINERGIE pour les nouvelles constructions.   |
| <b>3</b> | <b>Utilisation efficace de l'électricité</b>  |
|          | Les nouvelles constructions et les rénovations autres que les habitations répondent aux exigences supplémentaires du module MINERGIE luminaires.<br>La priorité est donnée aux appareils électroménagers et de bureautique très performants (classe A au moins).<br>Pour les grandes constructions autres que d'habitation l'utilisation de l'électricité pour les processus est justifiée et optimisée dès la planification. |
| <b>4</b> | <b>Energies renouvelables</b>   |
|          | Les énergies renouvelables couvrent au moins 40% des besoins de chaleur pour une nouvelle construction et 50% des besoins en chaleur pour l'eau chaude sanitaire pour une construction existante.   |
| ++*      | L'intégralité des besoins en chaleur est couverte par les énergies renouvelables.   |
| <b>5</b> | <b>Santé et construction durable</b>  |
|          | Les nouvelles constructions atteignent le standard MINERGIE-(P) ECO.  |
| ++*      | L'énergie grise est prise en compte dès la phase de planification   |
| <b>6</b> | <b>Durabilité dans les concours d'architecture et les études</b>  |
|          | Outre les questions énergétiques, les autres questions environnementales, y compris la mobilité, ainsi que les aspects sociaux et économiques, sont pris en considération dans les concours d'architecture et les études de projets.  |
| <b>7</b> | <b>Exploitation</b>   |
|          | Un contrôle de qualité sera réalisé au cours des deux premières années après la mise en service d'un nouveau bâtiment.<br>Pour un bâtiment existant un bilan énergétique et une optimisation de l'exploitation sera réalisée  |

\* Le signal "++" indique un objectif plus élevé que le standard. La possibilité de l'atteindre est étudiée dans le cadre de chaque projet.